

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 OCTOBRE

Nous publions aujourd'hui en 2^e page la Liste complète de l'État-Major de l'École de cavalerie, suivie des Divisions d'Officiers et de Sous-Officiers qui viennent de commencer leurs cours à Saumur.

BULLETIN

Le monde politique s'occupe de la rentrée des Chambres, et les officieux paraissent très rassurés. L'horizon est clair, disent-ils, le budget sera facilement voté à la Chambre et au Sénat pour le 25 décembre. L'émission de l'emprunt aurait lieu du 10 au 15 janvier, et M. Rouvier, consolidé comme ministre des finances, présenterait dès le mois de janvier le budget de 1892, qui contiendrait d'importantes réformes.

L'horizon est-il aussi clair qu'on le prétend ? Les officieux aperçoivent bien trois petits nuages sur leur ciel d'azur, mais de petits nuages blancs, légers flocons, qui sont plutôt un ornement qu'une tache.

Ces trois petits points blancs sont :

- 1^o La révision de la loi électorale du Sénat.
- 2^o La convocation de la Haute-Cour.
- 3^o Les impôts sur les congrégations.

Le premier point, dit la presse officieuse, est une affaire personnelle entre les deux Chambres, dont le gouvernement n'a pas à s'occuper. Ce raisonnement de Ponce-Pilate pourrait mener le gouvernement un peu loin, mais pour que la loi électorale soit changée, il faut bien des conditions difficiles à réaliser, d'abord le consentement du Sénat, et on ne le tient pas ! La Chambre elle-même n'est pas enthousiaste de l'élection du Sénat par le suffrage universel.

Le second point concerne la convocation de la Haute Cour ; en vérité, les républicains ont autre chose à faire que de rééditer les *Couillises du boulangisme* ; une édition grand format parlementaire n'amuserait personne et pourrait beaucoup nuire à la République ; aussi, à part quelques exceptions, les républicains sont-ils opposés à un procès aussi tapageur qu'inutile. Mais une nouvelle assez étrange se répand : les poursuites seraient réclamées par un boulangiste, M. Laur, le hanneton le plus bruyant de France et de Navarre. M. Laur prétend laver publiquement son innocence calomniée. Si la discussion commence, qui sait comment elle finira ? « Un membre de la Droite, dit M. Maret, peut être insolent, et dame ! alors on ne peut pas prévoir ce qui se passera. » Si un membre de la Droite peut être insolent, un membre de la gauche peut être provocant, ou maladroit.

Le troisième point vise les réclamations de M. Brisson contre les congrégations : la question est épineuse, les radicaux sont atteints de la manie persécutrice ; de plus, ils voient là un bâton à jeter dans les roues du char ministériel, et si déraisonnables que soient les réclamations de M. Brisson, bien des républicains les soutiendront. Il n'y a pas de sottises que certains d'entre eux ne puissent commettre pour éviter le reproche de cléricalisme.

La situation du Cabinet n'est donc pas aussi brillante qu'on le prétend. Les ministres suivront peut-être le conseil de M. Maret qui leur dit : « Vous avez un moyen bien simple de ne pas tomber, c'est de suivre la Chambre, au lieu de la guider. » Ils ne gouverneront plus, et ne seront que de simples commis avec 60,000 francs d'appointements.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE ET LE VOLONTARIAT

De nombreuses familles regrettent le volontariat d'un an pour leurs fils. Or, ce volontariat existe encore d'après la nouvelle loi, mais à d'autres conditions qu'autrefois. Autrefois, il fallait être bachelier à 21 ans pour ne faire qu'un an de service militaire. Maintenant, il faut être licencié ès-lettres ou ès-sciences ou docteur en droit à 26 ans. Le diplôme de licence est plus difficile à obtenir que celui du baccalauréat, il est vrai. Mais aussi il est plus honorable et il suffit de l'avoir obtenu avant 26 ans.

Au moment où les cours des Facultés vont se rouvrir, nous croyons utile de rappeler aux familles l'article 23 de la nouvelle loi militaire :

« Art. 23. — En temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, sont renvoyés en congé dans leurs foyers sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve :

- » Les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir :
- » soit le diplôme de licencié ès-lettres, ès-sciences, de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien de 1^{re} classe, etc.»

Cet article offre aux jeunes gens, amis des lettres ou des sciences, un moyen très honorable de ne faire qu'une année de service militaire. C'est le volontariat acheté, non plus comme autrefois à prix d'argent, 4,500 francs, mais avec un diplôme de licencié ès-lettres ou ès-sciences. Tout jeune homme intelligent et studieux est capable d'arriver à la licence avant 26 ans. Il aura gagné à cette préparation une culture d'esprit qui s'étendra à sa vie tout entière.

De plus, il faut faire remarquer que les futurs professeurs, laïques ou ecclésiastiques, n'ont que ce moyen de se soustraire aux trois années de service militaire et par là d'assurer non seulement leur carrière, mais aussi l'avenir des maisons d'enseignement secondaire.

Le Comte de Paris en Amérique

On télégraphie de Philadelphie au *Figaro* :

« Une réception magnifique a été offerte par le Club des anciens militaires au Comte de Paris et au duc d'Orléans.

» Le gouverneur de la province, le maire et les autorités municipales assistaient à cette brillante fête.

» Une foule nombreuse a salué le Comte de Paris de hurrahs répétés.

» Les princes se rendent à Washington, où

le général commandant en chef leur offre ce soir un grand dîner.

» M. le Comte de Paris a reçu du Président de la République des Etats-Unis une lettre des plus affectueuses dans laquelle le Président lui exprime les regrets qu'il éprouve de se trouver absent au moment de son arrivée à New-York.

» M. Harrisson ajoute que son premier soin sera non seulement de lui annoncer son retour, mais encore d'aller lui rendre visite. »

DÉPOPULATION

L'Académie de médecine s'est occupée, tout récemment, d'un problème qui préoccupe, à l'heure actuelle, tous les esprits soucieux de l'avenir de notre pays et qui a fait l'objet de nombreux articles. C'est celui de la dépopulation.

A quoi tient-elle ? M. Javal déclare que c'est surtout à la diminution volontaire de la natalité. Mais à quoi tient cette diminution volontaire elle-même ? M. Javal n'ose pas le dire, et nous l'écrivons pour lui : c'est à la disparition des sentiments religieux.

M. Javal indique d'autres causes. Il lui semble que depuis cent ans un génie malfaisant se soit appliqué à disposer notre législation comme à plaisir pour empêcher les nombreuses familles. Les auteurs du Code civil établissent le partage égal, entre les enfants, de la fortune paternelle, pour diminuer la richesse et la puissance des familles nobles : mais voilà que le noble ne pouvant plus avoir d'aîné n'aura plus qu'un fils. Et les lois fiscales ? Les impôts de consommation ne sont-ils pas proportionnels au nombre des bouches ? De telle sorte qu'ils sont comme une amende à payer d'autant plus élevée qu'on a plus d'enfants. Dès 1862, Ernest Picard montrait les conséquences funestes de ces impôts indirects, véritables impôts de capitation. Les impôts directs agissent dans le même sens. Les portes et fenêtres sont plus nombreuses si on est beaucoup, le logement qu'on habite est plus grand, il faudra payer davantage pour les patentes. Et la loi militaire ? Autrefois, avec le service de sept ans, une famille n'avait qu'un enfant sous les drapeaux, les autres pouvaient se marier ; avec le service de trois ans, avec l'obligation pour tous de faire partie de l'armée, la France perdra chaque année plus d'enfants que dans la plus terrible des batailles.

Etudiant ensuite la natalité dans les différentes classes de la société française, M. Javal montre que les familles aisées surtout restreignent le nombre de leurs enfants. Et cela est doublement fâcheux au point de vue social. Supposez un pays où les familles riches sont nombreuses, où les familles pauvres ont peu d'enfants. Toute la jeunesse est instruite, bien élevée, les capacités se multiplient, les arts, les sciences, l'industrie, le commerce progressent chaque jour et la nation florissante et riche s'étend au dehors puissante et admirée.

M. Leroy-Beaulieu écrivait naguère : « Le mal tient à un certain état mental que toutes les idées et institutions tendent à propager ».

Le mal, en effet, est dans les lois, si peu

favorables à la création de nombreuses familles. Il est aussi dans cet état mental créé par l'enseignement officiel ; par l'école athée ; par l'absence de toute préoccupation supérieure ; par l'oubli de la Providence qui « ne laissa jamais ses enfants au besoin » ; par la méconnaissance absolue du devoir.

Répétez aux familles, dit M. Javal, le mot des Allemands : « un enfant, pas d'enfant ».

Et cela est vrai. Il faut montrer à tous ce qu'est très souvent l'enfant unique, couvé par sa mère, abrité contre toutes les intempéries et toutes les luites, incapable de devenir jamais un homme énergique et de valeur. Et il meurt ? Plus rien. Il faut faire voir comment le succès couronne à peu près toujours les efforts des familles nombreuses où les aînés aident les plus jeunes. Ceux-ci soutiendront plus tard leurs parents et leur sont, dès aujourd'hui, la meilleure assurance contre la vieillesse.

Pourtant cela ne suffit pas. Il faut invoquer des mobiles plus élevés, de plus sérieuses raisons, et on les trouve dans l'enseignement de l'Eglise.

M. Javal cite une statistique intéressante. Sur dix millions de familles en France, 2 millions 73,000 n'ont pas d'enfants ; 1,542,000 en ont 1 ; 2,660,000 en ont 2 ; 4,542,000 en ont 3 ; 937,000 en ont 4 ; 530,000 en ont 5 ; 343,000 en ont 6, et 232,000 en ont 7. — M. Javal en tire la conclusion qu'il est urgent de changer les lois et les mœurs.

Mais les lois et les mœurs ne se changent qu'avec les hommes qui les créent. Et ces hommes eux-mêmes ne peuvent devenir meilleurs, ne peuvent passer de l'état d'ignorance à celui de vérité, et de l'oubli du devoir à la pratique, que s'ils sont touchés par la grâce, instruits par l'Evangile, christianisés en un mot.

Et c'est parce qu'on déchristianise la France que physiquement et moralement elle est menacée de mourir.

INFORMATIONS

PAUVRE CARNOT !

Décidément, les républicains abusent. Qu'ils tiennent Carnot pour un homme sans génie, passe encore.

Mais lui dire que c'est un Président de racroc, vrai ! c'est trop.

Ne voilà-t-il pas Maret qui fait comme Clémenceau, comme Rochefort, et verse sur la tête du Président les épithètes les moins gracieuses !

« Quant à la fameuse élection à la présidence, dit-il dans le *Radical*, elle n'a été le résultat d'aucune combinaison, et M. Carnot n'a même été élu que parce que toutes les combinaisons ont échoué. Cette fois, comme toujours, d'ailleurs, depuis vingt ans, la République s'est sauvée toute seule. Elle est malade, elle traverse des crises, mais du diable si un seul médecin peut se flatter de l'avoir jamais guérie. Elle ne doit son salut qu'à la solidité de sa constitution. »

Cet infortuné Carnot qui n'a été élu que parce que rien autre ne réussissait ! Faute de mieux, crainte de pire.

Et l'on dit aux petits, dans les écoles obligatoires, que ce qui fait la supériorité de la République sur les autres régimes, c'est que l'on choisit le plus méritant, le plus digne de gouverner le peuple, le plus intelligent, etc., etc.

Pauvre Carnot!

L'ESPION BONNET.

L'ex-officier Bonnet arrêté à Nancy pour espionnage, ainsi que nous l'avons rapporté, passera vendredi devant le tribunal correctionnel.

On sait maintenant qu'après sa mise en réforme il travailla comme ouvrier typographe à Saint-Marcelin, dans l'Isère. Vers le mois de juillet dernier, il partit pour Lausanne où, disait-il, il avait trouvé un emploi dans une maison de commerce. C'est de Lausanne qu'il partit pour l'Est pour suivre le général de Miribel.

Une perquisition a été faite par le parquet de Saint-Marcelin chez la mère de Bonnet. On a découvert des lettres écrites en style commercial et signées Brun.

LE PRÉFET DE LA SARTHE

Le ministre de l'intérieur vient de statuer sur le cas de M. Lutaud, préfet de la Sarthe, qui, à l'occasion de son duel avec M. Villefeu, député, avait été l'objet d'une enquête administrative.

M. Constans n'a pas voulu placer M. Lutaud dans la position de disponibilité, mais il a décidé son changement de résidence.

M. Lutaud sera envoyé dans une préfecture moins importante que celle dont il est actuellement titulaire.

LE NOUVEAU MINISTRE DE LA GUERRE DE PRUSSE

Le *Moniteur de l'Empire* annonce que le général de Kaltenborn-Stachan est nommé ministre de la guerre en remplacement du général Verdy du Vernois.

M. de Kaltenborn-Stachan est âgé de 56 ans; a été nommé lieutenant en 1834, capitaine en 1865, colonel en 1878, général-major en 1884. En qualité de général-major, il a été placé à la tête de l'état-major de la garde. Il a reçu sa nomination comme divisionnaire en 1888. Il n'a jamais, jusqu'ici, travaillé dans les bureaux de l'administration de la guerre. Il a fait toute sa carrière dans l'infanterie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 octobre 1890.

Heureusement le gouvernement continue à mener le marché, il achète, sans cela nos rentes continueraient à faiblir. Le 3 0/0 passe de 94.87 1/2 à 94.85; le 4 1/2 0/0 fait 106.65.

Les transactions sur les valeurs de crédit sont également peu nombreuses. Les actions maintiennent leurs prix. Le Crédit Foncier à 4,306, la Banque de Paris à 865, le Crédit Lyonnais à 778, la Société Générale à 500.

Nous conseillons à l'épargne de ne pas se laisser influencer par cette hausse vertigineuse des actions des Acieries de France, étant donné même que le dividende de 75 fr. puisse être encore pendant longtemps donné, le cours de 4,400 est plus qu'exagéré. C'est un cours de pure spéculation. Il convient également que l'épargne se tienne à l'écart des titres qu'on appelle les chemins de fer secondaires, qu'on leur offre à un prix très exagéré puisque, à un prix moindre, on a plus de sécurité et plus de garanties à acheter des obligations de nos grandes Compagnies et surtout des obligations de Chemins Economiques.

Comme valeur bon marché, la Silver Gliance à 25 fr. s'offre à l'épargne avec des garanties qui permettent d'espérer un revenu plus rémunérateur en exposant moins d'argent. Si les appréciations des ingénieurs compétents ne sont pas exagérées, le prix d'acquisition sera remboursé en un an avec prime de 5 fr.

Le Laurium Grec se demande aux environs de 161.

Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

LE NOUVEL ARMEMENT DE LA GROSSE CAVALERIE

Les cuirassiers qu'on avait munis de carabines à répétition (système Lebel) viennent de

terminer les expériences dont on les avait chargés.

On a pu voir, en effet, ces derniers temps, un détachement de ce corps sortir la carabine dans un fourreau en cuir placé sur le côté droit de la selle et se rendre à des essais de tir.

On assure que les expériences sont concluantes et que le nouveau modèle va être adopté incessamment.

Jusqu'à cette heure, toutefois, le rapport officiel n'a pas encore été rédigé.

A propos de la nomination du nouveau ministre de la guerre en Allemagne, on fait observer que, depuis 1870, l'Allemagne a eu quatre ministres de la guerre: le feld-marschal de Roon, les généraux de Kamecke, Bronsart de Schellendorf et de Verdy du Vernois.

Pendant le même laps de temps, la France a changé vingt fois de ministre de la guerre.

OFFICIERS DÉSIGNÉS POUR SUIVRE LES COURS DES ÉCOLES RÉGIONALES DE TIR

1^o Camp de la Valbonne :

MM. Martin et Mazerand, du 8^e régiment d'infanterie de marine;

2^o Camp de Châlons :

MM. Sadorge, lieutenant, et Lefebvre, sous-lieutenant, du 5^e régiment d'infanterie de marine.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École de cavalerie de Saumur

ÉTAT-MAJOR

MM.

Jacquemin, général, commandant l'École, Hôtel du commandement.

Belbèze, lieutenant-colonel, commandant en second, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 21.

Ginet, major, rue Cendrière, 9.

Odent, chef d'esc., rue de Bordeaux, 13.

Yvert, médecin-major de 1^{re} classe, rue de la Petite-Bilange, 34.

Logeay, vétérinaire-principal, rue de Lorraine, 32.

Paret, chef d'escadrons, directeur des études, Grand'Rue, 2.

Géraud, méd.-maj., rue de Bordeaux, 45.

Durel, capitaine, directeur de l'Arçonnerie, rue de la Maréchalerie.

Gillet, capitaine, sous-directeur des études, rue des Boires, 25.

Dangel, vétérinaire en premier, rue du Puits-Tribouillet, 5.

Cornélis, capitaine adjudant-major, rue Pavée, 3.

Buhecker, capitaine adjudant-major, rue Chanzy, 27.

Jannot, médecin aide-major de 1^{re} classe, ruelle des Boires.

Joyeux, vétérinaire en second, rue Saint-Nicolas, 98.

Professeurs

De Place, capitaine, rue Maremaillette, 12.

Picard, capitaine, rue de Poitiers, 43.

Lux, capitaine, rue des Saulaies, 18.

Bourier, capitaine de télégraphie militaire, petite rue Fardeau.

Instructeurs

De Monhoudou, capit., rue de Lorraine, 24.

Caruel, capitaine, rue de Bordeaux, 38.

Morel, capitaine, rue de Poitiers, 35.

De la Pointe, capitaine, rue du Temple, 29.

Gouzil, capitaine, rue des Pâiens, 10.

De Mondonville, capitaine, rue Saint-Nicolas, 83.

De Boisanger, capitaine, rue d'Alsace, 2.

De Mareuil, capitaine, quai du Marronnier.

Richard, capitaine.

Instructeurs d'équitation

De Canisy, écuyer en chef, r. des Pâiens, 13.

Domenech de Cellès, capitaine, villa Lehou, au Chardonnet.

Mahot, capitaine, rue de Bordeaux, 37.

Du Plessix, capitaine, rue de Poitiers, 48.

Voisin, capitaine, rue de la Chouetterie, 43.

Tampé, capitaine, villa du Chardonnet.

De Quincey, lieutenant, rue de la Maremaillette, 12.

Champion, lieutenant, rue du Puits-Tribouillet, 6.

L'Hôte, lieutenant, rue Fardeau, 26.

De Montjou, lieutenant, rue de Lorraine, 34.

Morgon, lieutenant, rue du Puits-Tribouillet, 6.

Remonte

Robin, capitaine, au Pont-Fouchard, maison Bouvier.

De Beaurepaire, lieutenant, rue Saint-Nicolas, 85.

Administration

Defait, sous-intendant, pl. Dupetit-Thouars, 7.

Legier, capitaine d'habillement, rue de l'Hermitage, 2.

Bréchoux, capitaine-trésorier, au Château.

Gibart, lieutenant porte-étendard, rue Haute-Saint-Pierre, 1.

Anselin, lieutenant, adjoint au trésorier, au Pont-Fouchard.

MM. Besnard, bibliothécaire; Rivière, Dupont, Fischer, Rousseau, commis principaux; Cochet et Pochard, commis de 2^e classe; Cerclais, commis de 3^e classe; Minguet, commis de 4^e classe.

Cours 1890 - 1891

LIEUTENANTS D'INSTRUCTION

CUIRASSIERS

MM.
Limbourg, du 4^e régiment.
Teillard Raneilhac de
Chazelles, du 9^e —
Ducel, du 10^e —

DRAGONS

MM.
Secretland, du 1^{er} régiment.
De Lafond, du 4^e —
Faure, du 7^e —
De Lambilly, du 9^e —
De Lacoste de Belcastel, du 10^e —
Wimpffen, du 12^e —
Delorme, du 14^e —
Rozat de Mandres, du 16^e —
Simon, du 17^e —
Peting de Vaulgrenant, du 18^e —
De Vezy de Beaufort, du 19^e —
Ruffier d'Epenoux, du 20^e —
Dugard, du 21^e —
Meunier, du 22^e —
Jeauffreau de Lagerie, du 25^e —
Blanc, du 26^e —
Jochaud du Plessix, du 27^e —
De Tessières de Blanzac, du 28^e —

CHASSEURS

MM.
Noblemaire, École de cavalerie.
De Lestrangle, du 2^e régiment.
Destresse de Lanzac de
Laborie, du 3^e —
Baille, du 4^e —
Giraud, du 8^e —
Rey, du 11^e —
De Maistre, du 12^e —
De Barry, du 13^e —
Goussot, du 20^e —
Caubert, du 21^e —

HUSSARDS

MM.
Dauphin de Verna, du 3^e régiment.
Chassot, du 4^e —
Duvigneau, du 6^e —
Du Peloux, du 8^e —
Bastien, du 10^e —
Viellard, du 11^e —
De Laage, du 12^e —

CHASSEURS D'AFRIQUE

MM.
Raynal, du 1^{er} régiment.
Langlois, du 3^e —
Ducreux, du 4^e —
Dangeville, du 5^e —
Henry, du 6^e —

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE

MM.
Solomiac, du 14^e bataillon de forteresse.
Geiger, du 25^e régiment.
Pierre, du 14^e régiment.
Toupnot, du 1^{er} régiment de pontonniers.
Manteau, du 17^e régiment.
Daroque, du 24^e régiment.
Maucorps, du 26^e régiment.
Tarpin, du 28^e régiment.
Dorneau, du 36^e régiment.
Roesch, du 1^{er} régiment.
Prudhomme de la Boussinière, du 7^e régiment.
Grant de Luxolière de Bellussière, du 33^e régiment.
Cantineau, du 15^e régiment.
Ducros, du 6^e régiment.
Benedittini, du 3^e régiment.
Léger, du 28^e régiment.
Chabana, du 49^e régiment.
Massin, du 37^e régiment.
Boisseuil, du 34^e régiment.
Lizé, artillerie de marine.
Malassagne, du 2^e régiment de génie.

OFFICIERS-ÉLÈVES

MM.
Janet.
De Lagarde.
De Saint-Péreuse.
Dutech.
Parmentier.
Mareau (Raymond).
Noizet.
Müller.
Des Vallières.
Des Marands.
De Gourden.
De Marolles.
De Guillebon.
Delafor.
De Cools.
Poucin.
Des Courtis.
De Rosny.
Devanlay.
Berge.
Aubert.
Des Chaux.
Segeand.
De la Hitte.
Meysonnier.
De Lécuse.
De Ganay.
De Lesseux.
Boullaire.
Chanoine.
La Salle.
Legendre (Onésime).
De Fournas.
Huyot.
Zentz.
D'Huart.
Des Forts.
Babinet.
De Magy.
De Petigny.

MM.
D'Ozouville.
Lavergnolle.
De Tilière.
De Brémont.
Dommanget.
Paris.
De la Besse.
De Ricaumont.
De la Vergne.
De Chalaïn.
Soulé.
Démonchy.
Legendre (Elysée).
Buisot.
De Bonnefoy.
De Brignac.
De Plœuc.
De Barbançois.
De Breuille.
De Champsavin.
Blavier.
Cabarrus.
Constantin.
Brice.
De Montlivault.
De Monval.
Dupuy.
Blin.
De Bridien.
De Montaigu.
Thomas (Joseph).
Le Masson.
Blachère.
De Bournazel.
De Lustrac.
De Monlauzan.
De Ravinel.
Haas.
De Prévoisin.
Gasser.

AIDES-VÉTÉRINAIRES STAGIAIRES

MM. Mouroit (Charles-Gilbert-Fernand).
Le Calvé (Jules-Yves-Marie).
Gacon (Louis-Victor).
Nicolas (Eugène).
Gatinaud (Jacques-Heuri).
Huber (Antoine-Lucien).
Largillière (Edouard-Homère-Eloi).
Lamaysounoube (Jean-Baptiste-Nicolas).
Morel (Gustave-Georges-Edmond).
Puissigur (Raymond-Jean-Marie).
Cordonnier (Jacques-Abel-Edmond).
Clerget (Etienne-Théophile).
Calas (Germain-Joachim).
Dufour (Etienne).
Grandmougin (François-Auguste).
Barrué (Jean-Pierre-Charles-Georges).
Biessy (Pierre-Joseph).
Jacquin (Alexis-Joseph).
Pradelle (Louis-Marius).
Gin (François).
Brigault (Charles-Alexis-Honoré).
Fourcy (Albert-Emile-Joseph).
Seyller (Lucien).
Watremez (Georges).
Bouchy (Jules-Pierre).
Ecarnot (Jean-Marie-Georges).
Pécheteau (Louis-Paulin).
Payrou (Pierre-Jacques-Sylvestre).
Fourcade (François).
Buffard (Michel).

SOUS-OFFICIERS

MM.
Moog, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de cuirassiers.
Petyst de Morcourt, maréchal des logis au 5^e régiment de cuirassiers.
Jory, adjudant au 6^e régiment de cuirassiers.
Grandjean, maréchal des logis au 6^e régiment de cuirassiers.
Revon, maréchal des logis chef au 6^e régiment de cuirassiers.
Godard, maréchal des logis chef au 7^e régiment de cuirassiers.
Viali, adjudant au 8^e régiment de cuirassiers.
Durant de Saint-André, adjudant au 10^e régiment de cuirassiers.
Hubert, maréchal des logis chef au 10^e régiment de cuirassiers.
De Lestrangle, maréchal des logis au 11^e régiment de cuirassiers.
Bertrand, maréchal des logis chef au 12^e régiment de cuirassiers.
Humbert, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de dragons.
Le Myre de Vilers, maréchal des logis chef au 2^e régiment de dragons.
Magnier, maréchal des logis chef au 2^e régiment de dragons.
De Boussiers, adjudant au 3^e régiment de dragons.
Picard, maréchal des logis chef au 3^e régiment de dragons.
D'Hautpoul, maréchal des logis au 3^e régiment de dragons.
Brac de la Perrière, maréchal des logis chef au 4^e régiment de dragons.
De la Cour, du 5^e régiment de dragons.

Lapierre, adjudant au 6^e régiment de dragons.
 Müller, maréchal des logis chef au 8^e régiment de dragons.
 Espagne, maréchal des logis au 8^e régiment de dragons.
 De l'Escaille, maréchal des logis au 12^e régiment de dragons.
 Desvignes de Surigny, maréchal des logis au 13^e régiment de dragons.
 Aupepin de Lamothe-Dreuzy, maréchal des logis chef au 13^e régiment de dragons.
 Rey, maréchal des logis chef au 10^e régiment de dragons.
 Carayon, maréchal des logis chef au 16^e régiment de dragons.
 Le Conte, adjudant au 19^e régiment de dragons.
 Deschamps, maréchal des logis au 20^e régiment de dragons.
 Suchot, maréchal des logis au 20^e régiment de dragons.
 Germain, adjudant au 21^e régiment de dragons.
 Millot, maréchal des logis chef au 24^e régiment de dragons.
 De Sèze, maréchal des logis au 24^e régiment de dragons.
 Georges de Lemud, maréchal des logis au 25^e régiment de dragons.
 Lecointre, maréchal des logis au 25^e régiment de dragons.
 Cayol, maréchal des logis au 25^e régiment de dragons.
 Bernard de Dompure, maréchal des logis chef au 26^e régiment de dragons.
 De Cambourg, maréchal des logis chef au 27^e régiment de dragons.
 Durrieux, maréchal des logis chef au 27^e régiment de dragons.
 Fugit, maréchal des logis chef au 28^e régiment de dragons.
 Pertusier, adjudant au 28^e régiment de dragons.
 Morestin, maréchal des logis chef au 4^e régiment de chasseurs.
 Cavayé, maréchal des logis chef au 1^e régiment de chasseurs.
 De Bigot, maréchal des logis au 1^e régiment de chasseurs.
 Carré de Lusangay, maréchal des logis chef au 2^e régiment de chasseurs.
 Pucheu, adjudant au 5^e régiment de chasseurs.
 Piettre, maréchal des logis au 6^e régiment de chasseurs.
 Du Bay, maréchal des logis au 7^e régiment de chasseurs.
 De Clermont-Gallerande, maréchal des logis chef au 7^e régiment de hussards.
 De la Saussaye, adjudant au 10^e régiment de chasseurs.
 Léridon, maréchal des logis chef au 10^e régiment de chasseurs.
 Husson de Sampigny, maréchal des logis au 11^e régiment de chasseurs.
 Frénaux de Coutard, adjudant au 11^e régiment de chasseurs.
 Loche, maréchal des logis au 12^e régiment de chasseurs.
 Poinso, maréchal des logis au 12^e régiment de chasseurs.
 De Laurens de Saint-Martin, maréchal des logis au 12^e régiment de chasseurs.
 De Masin, maréchal des logis chef au 12^e régiment de chasseurs.
 De Leusse, maréchal des logis chef au 14^e régiment de chasseurs.
 Gabet, maréchal des logis chef au 18^e régiment de chasseurs.
 Jaillard de la Marronnière, maréchal des logis chef au 20^e régiment de chasseurs.
 Albaret, maréchal des logis au 1^e régiment de hussards.
 D'Arcy, maréchal des logis au 1^e régiment de hussards.
 Barbara de la Bellotterie de Boissezon, maréchal des logis au 1^e régiment de hussards.
 De Guirard de Montarnal, maréchal des logis au 2^e régiment de hussards.
 De Froissard-Broissia, maréchal des logis fourrier au 9^e régiment de hussards.
 Le Guay, maréchal des logis chef au 12^e régiment de hussards.
 Béraud, du 1^e régiment de chasseurs d'Afrique.
 De Galliffet, maréchal des logis chef au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique.
 Pagès, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique.
 Pauly, maréchal des logis fourrier au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique.
 De Sinéty, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique.
 Dumord, maréchal des logis au 4^e régiment de chasseurs d'Afrique.
 Vergne, maréchal des logis au 6^e régiment de chasseurs d'Afrique.
 Cammartin, du 4^e régiment de spahis.
 Miloud ben Daoud, du 1^e régiment de spahis.
 D'Avout, maréchal des logis, sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.
 Bouchet Rivière d'Arc, maréchal des logis, sous-maître de manège, Ecole supérieure de guerre.
 Tartinville, maréchal des logis sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.

MISE EN ROUTE DES JEUNES SOLDATS

Les jeunes soldats de la classe 1889 seront mis en route le mardi 11 novembre prochain.

DISTINCTION HONORIFIQUE

Par décision du 4 octobre courant, et sur la proposition de M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Ministre de l'intérieur a accordé, en récompense de sa belle conduite, une mention honorable à M. Papillon-Lambert, receveur central de l'octroi de Saumur.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir jeudi qu'a lieu la représentation donnée par M^{me} Jane May. *Gentil Bernard* obtient un succès que la presse ratifie d'une façon unanime. A Tours, à Poitiers, tous les journaux encensent la gracieuse artiste et l'invitent à revenir.

Nous espérons que M^{me} Jane May obtiendra le même succès à Saumur.

Bohémien assassin

L'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire est malheureusement arrivé trop tard pour le sieur Auguste Guiocheau, de Varrains.

Hier matin, cet honorable cultivateur aperçut sur la route de Saumur une voiture de bohémiens, et, dans sa vigne qui borde cette route, un particulier qui ne se cachait nullement pour couper la vendange. Guiocheau s'avança vers cet étranger, et lui demanda simplement qui lui avait permis de couper ce raisin. Pour toute réponse, le saltimbanque, qui avait dans les doigts un coup de poing américain, se rua sur Guiocheau et l'étendit inanimé sur le sol. Il avait le crâne fendu.

Heureusement, deux habitants de la route de Varrains, MM. Ribot et François Peltier, accoururent au secours de Guiocheau et parvinrent à se rendre maîtres, non sans peine, du brutal voleur. Ils l'ont garrotté et amené à la gendarmerie de Saumur.

MM. les docteurs Renou et Perreau ont été appelés à donner leurs soins au malheureux Guiocheau, dont l'état est des plus alarmants.

Il est âgé de 34 ans environ et a quatre enfants en bas âge.

Cette lâche agression doit apprendre aux campagnards à se tenir toujours sur la défensive vis-à-vis des nomades ; à ne les aborder que munis de bons gourdins et à les maintenir à distance respectueuse. Il appartient également à la gendarmerie de faire filer tous ces voyageurs au plus vite, si l'autorité veut éviter des représailles toujours fâcheuses, mais qu'elle ne saurait trouver bien repréhensibles.

Nous apprenons que le malheureux Guiocheau a succombé hier soir.

AMBILLOU. — *Accident.* — Samedi, dans la matinée, la femme Boutin alla chercher une brassée de choux. Elle passa dans un champ où ses vaches paissaient.

Une de ces bêtes, que l'odeur des choux attirait, s'avança à différentes reprises vers la femme qui la repoussait. Tout à coup, la vache s'élança sur M^{me} Boutin, lui donna un violent coup de corne qui la renversa. A ses cris, son mari et sa fille arrivèrent.

Comme elle perdait beaucoup de sang, ils jugèrent à propos de la laisser sur place, en attendant l'arrivée d'un médecin. Le docteur Fournier, de Brissac, prévenu, arriva aussitôt. Il fit transporter la blessée chez elle et constata que le coup de corne avait fait une blessure de cinq à six centimètres en largeur et en longueur. Heureusement, les intestins n'ont pas été atteints. Le docteur n'a pu se prononcer sur la gravité de cette blessure.

MARTIGNÉ-BRIAND. — Un vol de 600 fr. a été commis la semaine dernière au village de Maligné, commune de Martigné-Briant, chez une vieille fille, nommée Jeanne Lhumeau, qui avait économisé cette somme sou par sou, depuis de longues années.

Le voleur ne devait pas être étranger à la localité et devait connaître parfaitement la maison, car il n'a rien dérangé dans l'armoire où était placé l'argent ; il n'a pas tout pris, laissant environ 100 fr. en pièces de 5 fr. Les 600 fr. dérobés étaient composés de pièces d'or.

VIHIER. — Un incendie, que l'on croit avoir été allumé par un malfaiteur, a détruit, la semaine dernière, une ferme et toutes les récoltes engrangées, sur le domaine de Tirpoil. Les bâtiments de la ferme étaient assurés ; mais les récoltes ne l'étaient pas en totalité. On estime à 2,000 francs la perte qui en résultera pour le fermier.

Congrès des juristes catholiques

A ANGERS

Avant-hier matin, à 8 heures, a été célébrée, dans la chapelle privée de l'Internat catholique, une messe du Saint-Esprit, à laquelle assistaient la plupart des congressistes.

A 10 heures, avait lieu, dans le grand amphithéâtre de la faculté de Droit, la séance d'ouverture. Etaient présents la plupart de MM. les doyens et professeurs des facultés d'Angers, M. le doyen Gavouyère, MM. Perrin, Lucas, René Bazin, Buston, etc. M. Théry, de Lille ; beaucoup d'avocats du barreau d'Angers, entre autres M. Affichard, M. Raffier-Dufour, etc.

M^{sr} Freppel, en ouvrant la séance, fait connaître que M. Lucien Brun est empêché de prendre part aux travaux du congrès par un état de souffrance que le voyage a rendu plus pénible. Il a dû, à son grand regret, repartir à peine arrivé. Monseigneur regrette profondément cette absence et il ne doute pas que toute l'assemblée s'associera aux sentiments de sympathie qu'il envoie au vaillant orateur.

Monseigneur ayant alors déclaré le congrès ouvert, prononce un discours sur la question sociale. M^{sr} Freppel a très nettement critiqué et repoussé le socialisme d'Etat. Il est, a-t-il dit, une inspiration du despotisme protestant, et la raison le condamne, non moins que les principes de la saine philosophie. Le vrai socialisme est dans la pratique des devoirs formulés dans l'Evangile et enseignés par l'Eglise ; la question sociale doit être résolue par la pratique de la charité, dans la liberté, qui laisse entières les responsabilités.

Après cette éloquent discours, qui a pris toute la séance, le congrès se forme en commission et s'ajourne à 3 heures pour entendre un discours de M. Théry, professeur à la Faculté de Lille.

LA MENDICITÉ DANS LES CAMPAGNES

Sous ce titre, l'*Union de l'Ouest* publie la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef,
 » Permettez-moi de faire connaître à M. le Préfet de Maine-et-Loire la note ci-jointe, relative à la mendicité :
 » Monsieur le Préfet,
 » Le Conseil général a voté 17,000 francs pour l'extinction de la mendicité. Malgré cela, nos campagnes sont journellement sillonnées par des mendiants vagabonds qui envahissent nos maisons et nos fermes, suppliants ou menaçants, selon l'endroit où ils se trouvent et les personnes qui sont devant eux.

» L'abus de cette mendicité vous a été signalé, Monsieur le Préfet ; vous y avez répondu en termes qui en déploraient la gravité. Cet état de choses ne cesse point et il serait urgent d'y apporter remède.

» Le tribunal de Segré, dans son audience du 20 septembre dernier, vient, par une juste sévérité, de condamner à la peine de la prison, qui varie de vingt-quatre heures à trois mois, dix mendiants, qui ont été arrêtés dans les communes de Sceaux, Candé, Pouancé, Champigné, Segré, Chemiré, se livrant à la mendicité.

» Il me semble que la fermeté du tribunal de Segré devrait être imitée dans nos autres arrondissements et que, si la répression du vagabondage n'était pas complète, elle serait

gravement atténuée, si ce bon exemple était suivi.

» Un habitant des environs d'Angers. »

On annonce le prochain mariage du vicomte Alfred de Richemont, fils du vicomte de Richemont et de la vicomtesse née de Renty, avec M^{lle} Marthe Peltier, appartenant à l'une des plus anciennes familles de l'Anjou.

DE LA ROCHELLE A PARIS

L'administration des chemins de l'Etat a décidé l'établissement d'un service qui mettra en communication directe La Rochelle avec Paris, par Breuil-Barret et Thouars sans passer par Niort. Il s'agit de tirer parti de l'ouverture récente du bassin de la Pallice.

Théâtre de Saumur

JEUDI 9 Octobre 1890

GENTIL-BERNARD

Pièce en 3 actes, mêlée de chants, par Dumanoir et Clairville, musique d'Eugène DÉJAZET.

M^{me} JANE MAY remplira le rôle de *Gentil-Bernard*.

A CE SOIR !

Folie-vaudeville en 1 acte et 3 tableaux, musique de MM. VASSEUR, CH. LECOQ, LACÔME, etc.

M^{me} JANE MAY remplira le rôle d'une Ouvreuse à la première galerie.

On commencera par **UNE FEMME NERVEUSE**, comédie en 1 acte, de M. Louis DUPUY.

MARCHÉS

CHOLET, 4 octobre

Froment, 1^{re} qual., l'hect., 18 50. — Avoine, l'hect., 7 75. — Pain, 1^{re} qual., le kil., » 42. — 2^e qual., les 6 kil., 2 fr. — Pommés de terre nouv., l'hect., 3 fr. — Haricots, l'hect., 18 50. — Beurres, le 1/2 kil., 1 10. — Œufs, la douz., » 90. — Bœuf, le kil., 1 40. — Veau, 1 60. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 40. — Poin, les 100 kil., 4 50. — Paille, les 100 kil., 3 50. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

NANTES, 3 octobre

Blé du pays, 23 75 à 24 fr. sans changement, tendance calme ; seigle, 15 fr. ; avoine, soutenue, de 16 50 à 16 75 ; sarrasin, soutenu, à 12 50 ; fèves, 15 fr. ; orge, affaires limitées, de 15 50 à 20 fr. ; remoulage, 13 25 ; son, 11 25 les 100 kilogrammes.

BOURSE DE PARIS

Du 8 Octobre 1890

3 0/0	94 65
3 0/0 amortissable	95 70
4 1/2	106 50

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.



ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel	le paquet	70
— Génie extra	—	85
— Double pression	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	1 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilog., 90 c.
 Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice
QUI SUPPRIME
INSTANTANÉMENT le MAUX DE DENTS

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT
L'EXTRACTION
ET
L'AURIFICATION
PAR LA
MÉTALLURGIE

DEPOTS : Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. Brochure explicative envoyée franco sur demande - Adresse de H. SUEZ, 5, Rue Froy (Paris Monnaie), PARIS.
Dépôt à Saumur, chez M^{me} DECARD, 53, rue Beaurepaire; MM. H. MACHET, coiffeur-parfumeur, rue d'Orléans, 3; DAUBIGNY, parfumeur, 37, rue d'Orléans; BOUCHET, coiffeur-parfumeur, 2, rue Saint-Jean, etc., etc.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
LA BELLE
Propriété de Villeneuve
Commune de Souzay,
Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés.

S'adresser à M. TAYEAU, expert à Bagneux, ou à M^e LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (397)

Étude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entr. en jouissance le 24 juin 1891

Moulin de Baffou

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.
Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M^e LECOMTE, notaire.

A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an.

S'adresser à M. BRISSET-FOSSIER, à Reims.

AVIS

A l'occasion de la Toussaint
LA MAISON
MARTINEAU - DOC
41, RUE D'ORLÉANS
Saumur

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de couronnes funéraires en tous genres, aux prix les plus réduits, et défiant toute concurrence.

ÉTALAGE TOUS LES JOURS

A LOUER MAISON ET MAGASIN

Rue Nationale,
Comprenant : 1^{er} et 2^e étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 12 octobre 1890, à une heure, à Souzay, en la demeure du sieur Rousse, restaurateur, M^e MARCOMBRE procédera à la vente aux enchères publiques des effets mobiliers et marchandises dépendant de la faillite dudit sieur Rousse.

On vendra notamment :
Billard, meubles de toutes sortes, vins, liqueurs, huit chiens, etc.
Au comptant, plus 10 0/0.

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un principal Clerc capable. — S'adresser au journal. (704)

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. 1.65
— Poulain, — 2 fr. — 1.70
— du Planteur, — 2 fr. — 1.70
— C^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 — 2.20
Collation des enfants, la boîte de 24 et 44 tablettes. 1.80
Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aigüebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N^o 1, bonne qualité, 1/2 kil 4.20 N^o 4 — supérieur, — 1.80
N^o 2, santé surfín, — 4.50 N^o 5 double vanille, — 2.10
N^o 3 vanillé (recommandé) — 4.60 Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).



La Pâte Dentifrice de Botot

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET AU DÉPÔT DE LA

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Seul Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS
17, Rue de la Paix, PARIS.

POUDRE DE BOTOT
EXIGER LA SIGNATURE :

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	10 12	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 14
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 24
Vivv	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (État)									
(arrivée)	12 41			»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 41	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11		»	4 37	8 56	»	»	7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort				3 58	4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes					6 24	11 52	6 22	7 53	2 22
Bordeaux					9 52	4 18	9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		11 39			3
Saintes				7 12	9 9	8 20	5 13	8 10	6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10	8 30
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18		»	2 51	5 16	9 41	»	»
Chacé-Varrains	10 11	7 27		»	2 58	5 24	9 50	»	»
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32		»	3 3	5 29	9 55	»	»
SAUMUR (État)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3	»	»
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20	»	»	»
Nantilly (départ)		7 36	11 36	»	3 4	5 31	»	»	»
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53	
Vivv	8 11	12 10	»	3 28	5 57		»	»	»
Blou	8 20	12 19	»	3 36	6 6		»	»	»
Vernantes	8 33	12 33	»	3 47	6 19		»	»	»
Linières-Bouton	8 46	12 45	»	3 58	6 31		»	»	»
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44	»	»
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12	»
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5	»
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	»

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	1 20	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	
Moncontour		7 41	10 47	2 42	
Loudun		8 42	1 39	3 56	
Montreuil (ar.)		9 19	3 21	4 35	
(départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30
Martigné	6 1	8 26	11	1 12	8 4
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54
(départ)	7 38		1 26	2 1	9 17
Loudun	8 24		4 44	3 10	10 14
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Direct mixte soir
Nantes	11 55		8 25	8 55	12 7	3 10		7 35
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 10		5 20 9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42			6 10 10 1
Les Rosiers		7 19	10 58	12 46	3 52			6 23
St-Clément		7 26		12 53	3 59			6 32
St-Martin		7 33		12 59	4 7			6 41
Saumur ar.	3 22	7 46	11 13	1 11	4 20	5 53		6 58 10 24
— dt.	3 26	7 52	11 16	1 15	4 31	5 56		7 3 10 30
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45			7 21
Port-Boulet	3 50	8 20	11 35	1 38	5 1	6 13		7 39 10 50
Langeais	4 23	8 59	11 55	2 12	5 46	6 35		8 30 11 16
Tours arr.	5 2	9 42	12 33	2 51	6 35	7 14		9 52 11 48
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 35	9 40	11 25	12 45	1 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 37
Langeais	2 13	5 43	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 54	10 19
Varennes		6 32	8 51	12 22		7 10	10 32
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 12	1